

Séance du Conseil Municipal

en date du

27 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, Mme DUCROT Alexandra, Mme PEGUET Jennifer

Secrétaire de séance : Mme PEGUET Jennifer

Absents excusés : M. BAISET Patrick, Mme BAJARD Brigitte

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ *Syndicat de Gestion du Gymnase de la Bouverie*

Mercedes CARRENO fait un compte-rendu de la réunion du Syndicat de Gestion du Gymnase de la Bouverie. Elle rappelle que ce syndicat a été dissout au 1^{er} août 2023 et indique que cette dernière réunion avait pour objet de définir la répartition des matériels restant. Elle précise que l'actif a été repris par la ville de Charlieu et que des petits matériels ont été répartis par tirage au sort entre les communes intéressées.

➤ *Comité Eau Assainissement*

Céline DECHAVANNE indique qu'elle a participé à la dernière réunion du Comité Consultatif Eau-Assainissement de Charlieu-Belmont Communauté. Cette réunion était consacrée au transfert de la compétence Assainissement à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2025.

Il a notamment été question du futur tarif de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC). Après étude des différents tarifs pratiqués par les communes, le Comité propose au Conseil Communautaire de fixer le montant de la PFAC à 2 000 € à compter du transfert de compétence.

Elle indique que la gestion des astreintes en cas de panne sur les infrastructures d'assainissement a également été étudiée. Actuellement, la gestion des interventions hors temps de travail diffère d'une commune à l'autre. Ces modes de gestion à petite échelle ne pouvant être conservés à l'échelle de la communauté de communes, il est prévu d'avoir recours à un prestataire extérieur dans un 1^{er} temps.

➤ *Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)*

Céline DECHAVANNE relate la réunion de la CLECT chargée d'évaluer les transferts de charge lors des transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité. S'agissant de la 1^{ère} réunion de la CLECT, celle-ci a été consacrée à la mise en place de la commission avec l'élection du Président et du Vice-Président.

➤ *Micro-crèche « Les P'tits Loups »*

Béatrice FARABET indique qu'elle a assisté à l'Assemblée Générale de la Micro-Crèche « Les P'tits Loups ».

Elle précise que le taux de fréquentation de la micro-crèche est en hausse avec un taux de remplissage de 70 % et que 35 % des enfants accueillis sont domiciliés sur la Communauté de Communes.

Le bureau de l'association a décidé d'augmenter les tarifs en raison du changement de mode de calcul des subventions qui entraîne une baisse des recettes. Le bilan de l'année 2023 est déficitaire en raison de frais de personnels exceptionnels mais la situation financière de l'association reste saine.

II. MUTUELLE DE VILLAGE

Béatrice FARABET rappelle au Conseil Municipal que la mutuelle Santé Mut propose à la commune de signer une convention afin d'être labellisée « Mutuelle de Village » et ainsi proposer aux habitants de la commune un contrat collectif à adhésion facultative qui leur permet de bénéficier de tarifs préférentiels.

Elle précise que la signature de cette convention n'entraîne aucune obligation et aucun coût pour la commune et indique qu'après contact avec les communes ayant déjà signé cette convention, les retours sont positifs.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention « Mutuelle de Village » avec Santé Mut afin de permettre aux habitants de bénéficier de tarifs avantageux.

III. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

➤ *Lotissement de la Rousse*

René VALORGE indique au Conseil Municipal que les travaux de viabilisation des terrains à bâtir sont terminés et précise que des permis de construire ont été déposés pour l'ensemble des lots.

Concernant les combrières photovoltaïque sur le parking, le SIEL a également déposé le permis de construire. Les travaux pourraient être réalisés en juin prochain.

➤ *Eclairage parking de la Rousse et Liaison douce*

Jean-François DEMURGER présente au Conseil Municipal la proposition du SIEL pour l'éclairage du parking de la Rousse et de la liaison douce entre le parking et la salle de sports, qui viendront compléter l'éclairage public prévu sur la voirie du lotissement .

Pour le parking, il est prévu l'installation de 5 lampadaires disposés de façon à éclairer l'ensemble du parking. Concernant la liaison douce, après étude de plusieurs techniques, il s'avère que la solution la plus appropriée serait l'installation de luminaires photovoltaïques. Le SIEL propose ainsi la pose de 10 lanternes photovoltaïques sur des mats de 5 mètres de haut le long de la liaison piétonne, depuis le parking de la Rousse jusqu'à la salle des sports. Ces lampadaires sont équipés de détecteurs afin de ne s'allumer que lorsqu'il y a un passage, un détecteur déclenchant 3 lampadaires dans le sens de la marche.

Céline DECHAVANNE demande s'il est possible de prévoir des prises d'électricité sur le parking pour y permettre l'organisation de manifestations. La question sera posée au SIEL lors de la prochaine réunion du chantier.

IV. FRICHE CENTRE-BOURG

Céline DECHAVANNE fait le point sur l'avancée de la réhabilitation de la friche du centre-bourg. Elle indique que les travaux de déconstruction des plateformes sont terminés.

Concernant la recherche de financements, la rencontre avec le Sous-Préfet s'est bien déroulée et celui-ci a bien compris la problématique du financement d'une telle opération pour une commune comme la nôtre. Depuis plusieurs réunions en visioconférence ont eu lieu avec la DDT et un dossier de subvention au titre du Fonds Friche sera déposé pour solliciter un financement sur le rachat du foncier et sur le déficit global de l'opération.

V. REFONTE DU SITE INTERNET

Jean-François DEMURGER fait part de l'avancée de la refonte du site Internet avec le prestataire Réseau des Communes. Il indique que les données du site sont en cours d'intégration et présente les différentes interfaces possibles pour le site.

VI. UTILISATION DU BLASON DE LA COMMUNE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que le blason de la commune a été créé en 1997 par un conseiller municipal après avis de la commission nationale d'héraldique. Ce blason qui évoque la pierre jaune, la confluence des 2 rivières le Sornin et le Botoret et les navettes de tissage apparait sur tous les documents officiels de la mairie.

Il indique au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'utilisation du blason de la commune par une entreprise locale qui souhaite véhiculer l'image du village.

Si dans ce cas précis cette utilisation ne semble pas poser de problème, il serait opportun d'encadrer l'utilisation du blason afin d'éviter des dérives pour des utilisations qui viendraient ternir l'image de la commune.

Afin de sécuriser l'utilisation du blason communal, le Conseil Municipal demande que l'utilisation du blason soit soumise à autorisation du Conseil Municipal.

VII. TRANSPORT SOLIDAIRE

René VALORGE présente au Conseil Municipal les activités de l'association « Transport Solidaire Charlieu-Belmont ». Cette association, créée en 2023 à Charlieu suite au diagnostic partagé dans le cadre de la CTG, Convention Territoriale Globale de la communauté de communes, propose d'organiser un service de transport à la demande à destination des personnes isolées sans moyen de locomotion en faisant appel à des conducteurs bénévoles.

L'association se charge de mettre en relation les personnes ayant besoin d'un transport avec les conducteurs, fixe le montant de l'indemnisation des frais de déplacement des conducteurs bénévoles et gère la partie administrative.

Ce service, établi à titre expérimental, qui a pour vocation de ne répondre qu'à des besoins occasionnels, a permis d'assurer 83 déplacements pour 51 bénéficiaires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023 pour les habitants de Charlieu.

Cette expérimentation ayant été une réussite, l'association propose d'étendre ses services aux autres communes de Charlieu-Belmont Communauté. Pour cela, il faut qu'un réseau de bénévoles soit constitué dans chaque commune intéressée avec un référent et au moins 5 conducteurs bénévoles.

Le Conseil Municipal souligne l'intérêt de cette initiative qui répond à un réel besoin et charge Mme Béatrice FARABET, adjoint à la vie sociale et associative, s'appuyant sur la commission vie sociale, de communiquer sur cette possibilité et ainsi constituer un réseau de bénévoles sur la commune.

VIII. OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 16 janvier 2024, il a approuvé l'ouverture anticipée de crédits en investissement avant le vote du BP 2024 à hauteur de 59 000 € pour le budget communal et de 10 000 € pour le budget assainissement.

Il indique qu'afin de permettre le paiement des 1^{ers} acomptes de la mission de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de la STEP, il conviendrait de modifier l'ouverture de crédits au budget assainissement en la portant à 25 000 €.

Le Conseil Municipal approuve cette ouverture de crédits telle que proposée.

IX. QUESTIONS DIVERSES

➤ *Restaurant scolaire*

Jean-François DEMURGER précise que le four et la gazinière du restaurant scolaire ont été remplacés, car le matériel était ancien et présentait des dysfonctionnements.

➤ *Plan façades Charlieu-Belmont Communauté*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que Charlieu-Belmont Communauté avait attribué en 2023 une aide financière aux propriétaires situés dans un périmètre défini pour la réfection de leur façade donnant sur la voie publique. Il indique qu'une nouvelle enveloppe de 50 000 € a été votée pour 2024 et présente le projet de périmètre éligible à cette aide.

Le Conseil Municipal valide ce périmètre en y apportant quelques modifications, non sans rappeler sa désapprobation sur cette démarche qui n'a pas un vrai effet levier, crée un traitement différent entre propriétaires, et son souhait préférentiel pour des incitations financières aux propriétaires pour s'adapter au changement climatique.

➤ *Demande d'autorisation pour campement au pôle sportif*

René VALORGE fait part au Conseil Municipal d'une demande d'autorisation pour un campement d'une nuit le 20 août 2024 dans l'enceinte du pôle sportif pour un camp itinérant en VTT rassemblant 150 jeunes et 40 adultes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce campement.

Le Maire,
René VALORGE